

qu'elle réitère en sa présence cette protestation, à l'effet de s'opposer de tout son pouvoir aux actes de violence que l'on renouvelle en toutes occasions pour priver les Magistrats qui la composent de la liberté de leurs délibérations; qu'elle déclare qu'elle reclamera sans cesse l'autorité des Loix fondamentales du Royaume, suivant lesquelles le Parlement, associé au ministère de la législation, n'est point appelé à la vérification des Actes Royaux pour les approuver aveuglément; que, comptable au Roi, à la Nation, à la Postérité, de la portion qui lui est confiée de ce ministère auguste, la Cour ne peut en consentir ni tolérer l'anéantissement; que jamais l'exercice n'en fut plus nécessaire au bien du service dudit Seigneur Roi que dans une circonstance où l'Etat épuisé se trouveroit réduit aux plus funestes extrémités par l'exécution de l'Edit & de la Déclaration surpris à la justice dudit Seigneur Roi; que la Cour ne peut se déterminer à concourir à la ruine de la Nation, ni souffrir qu'elle soit consommée par le renversement des Loix & le triomphe des oppresseurs publics; qu'elle ne cessera de s'opposer, avec toute la fermeté que lui inspirent son amour pour un Monarque chéri, & sa fidélité aux obligations que son serment lui impose, aux suggestions des ennemis des Loix; & qu'elle espere, pour prix de sa constance, avoir enfin quelque jour la consolation de faire parvenir la vérité jusqu'au Trône, malgré les efforts que des gens mal-intentionnés font pour l'en écarter; qu'en cela la Cour ne se propose que de contribuer, autant qu'il est en elle, à la gloire du rogne dudit Seigneur Roi & au bonheur des Peuples, en procurant d'une manière solide le rétablissement de la chose publique, par la substitution d'une administration équitable au désordre de celle sous le poids de laquelle la Nation gémit; qu'en conséquence toutes transcriptions illégales que ledit Duc d'Harcourt feroit exécuter sur les Registres de ladite Cour, seront regardées comme des voyes de fait & des coups d'autorité attentatoires à la constitution de la Monarchie & comme une offense que feroit ledit Duc d'Harcourt audit Seigneur Roi, dont il compromettrait la gloire & à la Nation dont il opprimeroit la liberté légitime. Sera en